



# REPUBLIQUE DE GUINEE



MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE  
ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DE GUINEE  
Le Conseil de section A



Réf :..022.../ONPG/CSA/2026

Conakry, le 17 mai 2026

*A*

L'attention de l'ensemble des pharmaciens du privé

## Objet : Information officielle

Le Conseil de Section A de l'Ordre National des Pharmaciens de Guinée, informe l'ensemble des pharmaciens du secteur privé qu'il **désapprouve fermement** et se **désolidarise** totalement du courrier **invitant les pharmaciens** à une **prétendue cérémonie officielle de remise des attestations d'inscription** au nom de l'ONPG.

Le Conseil de Section A, tient à préciser qu'il n'est associé, ni de près ni de loin, à cette **initiative** qu'il considère comme une **violation des dispositions règlementaires et des textes** régissant l'institution ordinale. Par ailleurs, **aucune session, assise ou délibération officielle de l'Ordre n'a été tenue** en vue de **convoquer les pharmaciens** pour une cérémonie de remise d'attestations d'inscription.

Le Conseil de Section A rappelle que la **délivrance des attestations d'inscription** doit impérativement **respecter les procédures règlementaires en vigueur**, conformément aux dispositions des **articles R60 et R61** de l'ONPG. **Toute procédure contraire constitue une violation flagrante** des **règles ordinales** et des **principes de bonne gouvernance institutionnelle**.

En conséquence, le Conseil de Section A interpelle le **Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique** afin qu'il veille au **strict respect des textes règlementaires** et au **bon fonctionnement de l'institution ordinale**, dans l'intérêt de la profession pharmaceutique et de la crédibilité des organes de régulation.

Le Président du Conseil de Section A de l'ONPG



Madj Idrissa THIAM